



G rard Arnold et Sylvestre Huet (dir.)

Le journalisme scientifique dans les controverses

CNRS  ditions

Logiques d'int r t et sant  publique

St phane Horel

DOI : 10.4000/books.editions-cnrs.24224
 diteur : CNRS  ditions
Lieu d' dition : CNRS  ditions
Ann e d' dition : 2014
Date de mise en ligne : 16 juillet 2019
Collection : Sociologie
ISBN  lectronique : 9782271130181



<http://books.openedition.org>

R f rence  lectronique

HOREL, St phane. *Logiques d'int r t et sant  publique* In : *Le journalisme scientifique dans les controverses* [en ligne]. Paris : CNRS  ditions, 2014 (g n r  le 26 septembre 2019). Disponible sur Internet : <<http://books.openedition.org/editions-cnrs/24224>>. ISBN : 9782271130181. DOI : 10.4000/books.editions-cnrs.24224.

LOGIQUES D'INTÉRÊT ET SANTÉ PUBLIQUE

STÉPHANE HOREL

Journaliste indépendante

La Commission européenne réfléchit actuellement à réglementer les perturbateurs endocriniens en tant que « famille » de produits chimiques. Plusieurs processus parallèles et complexes se déroulent derrière des portes closes. Tout d'abord sur les substances chimiques en général dans le cadre du règlement REACH. La Commission doit décider si oui ou non il est possible de déterminer des seuils de concentration pour les perturbateurs endocriniens. Si oui, ils resteront sur le marché (usage maîtrisé). Si non, ils passeront dans un autre « tuyau » réglementaire qui pourrait à terme les mener à un retrait du marché au cas par cas (analyse socio-économique). La Commission doit aussi établir une liste de critères qui permettront d'identifier les pertur-

« [...] les députés européens ont voté en 2009 des critères " guillotine " [...] »

bateurs endocriniens dans le cadre des réglementations sur les pesticides et les biocides, car les députés européens ont voté en 2009 des critères « guillotine » qui prévoient de retirer du marché les perturbateurs endocriniens qui se trouvent parmi ces produits.

La Commission devait prendre sa décision dans des délais légaux fixés par le Parlement. Délais qui n'ont pour le moment pas été respectés (1^{er} juin 2013 pour REACH, 13 et 14 décembre pour les biocides et les pesticides). Le processus au sein de la Commission est aujourd'hui bloqué. Aucune information claire n'a filtré entre le début de l'été 2013

et février 2014, sinon celle qu'une étude d'impact allait être réalisée, retardant la décision finale d'au moins un an. L'une des causes de ce blocage est la publication, en juillet 2013, d'un éditorial signé par dix-huit rédacteurs en chef de revues dans la littérature scientifique. Cet éditorial était accompagné d'une lettre envoyée quelque temps plus tôt à la Conseillère scientifique principale de José Manuel Barroso, Anne Glover, et signée cette fois par cinquante-six scientifiques. En s'appuyant sur des éléments vagues, les deux textes attaquaient la DG Environnement de la Commission et lui reprochaient son approche de précaution. Un très petit nombre des signataires de l'éditorial travaille effectivement sur les perturbateurs endocriniens. Quatre d'entre eux ont en revanche travaillé à un moment donné pour l'industrie du tabac, et dix-sept au total possèdent des liens avec d'autres industries concernées par la réglementation des perturbateurs endocriniens : chimie, pesticides, biotechnologies, pharmacie, etc.

Or, il est impossible d'aborder aujourd'hui les controverses scientifiques sans prendre en compte l'héritage de l'industrie du tabac. Ceci est valable pour les OGM, pour les gaz de schistes, etc. La boîte à outils créée par Big Tobacco permet à toutes les autres industries de piocher dans des stratégies désormais en libre service. À tel point que l'on peut parfois presque anticiper certaines initiatives visant à affaiblir les réglementations. Cela ne permet pas d'avancer des hypothèses sur les origines de cet éditorial, mais il est certain que ces scientifiques qui se sont exprimés possédaient des liens étroits avec l'industrie la plus liée à la question des perturbateurs endocriniens.

« [...] les pièces jointes des e-mails envoyés aux fonctionnaires de la Commission par BASF, Bayer ou ECPA [...] sont des articles scientifiques financés par l'industrie. »

Il n'existe pas réellement de controverse scientifique sur les perturbateurs endocriniens : à la pointe de la recherche, il y a un consensus sur le fait qu'il s'agit d'un réel problème de santé publique. Aujourd'hui, quand une controverse scientifique surgit, il faudrait systématiquement enquêter sur son origine pour vérifier si elle a été constituée de toutes pièces pour servir des intérêts privés. La science est devenue un enjeu politique majeur : peut-on se permettre de laisser les générations futures naître avec des problèmes de santé parce que nous n'avons pas agi à temps ? La démocratie est désormais sous-tendue par de nombreuses questions scientifiques, alors que le niveau scientifique des dirigeants politiques est faible. Certains sont médecins et comprennent la littérature scientifique, mais le manque de culture scientifique des dirigeants facilite l'influence de l'industrie.

Lorsque des scientifiques sont payés par l'industrie pour créer une matière intellectuelle qui défend les intérêts d'un produit, les politiques ne disposent pas du filtre qui leur permettrait de décrypter les enjeux. Peut-être suis-je moi-même biaisée, mais je me demande toujours d'abord qui finance les publications scientifiques : cela permet de saisir beaucoup plus facilement les vrais et les faux enjeux des controverses. Il est évident qu'un grand nombre de publications scientifiques sur les perturbateurs endocriniens remettant en cause la gravité de leurs effets servent à nourrir le lobbying des industries auprès de Bruxelles. Une demande d'accès aux documents effectuée auprès de la Commission européenne permet de constater que les pièces jointes des e-mails envoyés aux fonctionnaires de la Commission par BASF, Bayer ou ECPA (le lobby des pesticides) sont des articles scientifiques financés par l'industrie. Les logiques d'intérêts servent à influencer sur des décisions politiques, et elles ont un impact majeur sur la santé publique.